

Country Houses in France

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

- 1. RESERVATIONS** Toute demande de réservation d'une location doit être accompagnée du versement d'un acompte représentant 20% du montant total de location, ainsi que la formulaire de location. Le solde, soit 80%, doit être réglé au moins 8 semaines avant la date d'arrivée, faute de quoi, la réservation sera considérée comme annulée et l'acompte définitivement acquis par l'agence. Pour les réservations intervenant moins de 8 semaines avant le jour du départ, le règlement intégral du séjour est exigé.
- 2. DEPOT DE GARANTIE** Un dépôt de garantie sous forme de cheque ordinaire en euros est systématiquement demandé au locataire au moins 8 semaines avant la date d'arrivée. Celui-ci sera restitué au plus tard, 2 semaines après le départ, sauf s'il y a eu des dégradations, objets manquants, dommages, ou frais de ménage à retenir.
- 3.** Le prix de location, exprimés en Euros, s'entendent pour la période de réservation, tout frais compris: taxes, honoraires, charges d'eau, électricité, gaz, entretien piscine, à l'exception des frais supplémentaires: linge de maison supplémentaire, heures de ménage supplémentaire.
- 4.** L'objet de la location ne devra pas être habité, même pour quelques jours, par un nombre supérieur à celui prévu par le formulaire de location. En cas d'inexécution de cette clause, le propriétaire serait en droit de réclamer un supplément de loyer ou d'exiger le départ des personnes en surnombre.
- 5.** Le locataire ne pourra sous aucun prétexte, introduire un animal (chien, chat, etc.) dans l'habitation présentement louée, sans autorisation.
- 6.** Le locataire doit se comporter en bon père de famille et veiller au bon entretien des locaux conformément au règlement intérieur de la maison. Toutes dégradations ou disparitions de matériel constatées le jour du départ ou par la suite, au retour des propriétaires, pourront être facturées et déduites du dépôt de garantie. Le locataire devra néanmoins au départ avoir fait un nettoyage de base à savoir: laver et ranger complètement la vaisselle, nettoyer le coin cuisine, enlever les draps, les housses et taies d'oreiller des lits, ranger le mobilier de jardin, débarrasser les restes de nourriture et déposer les poubelles à l'endroit prévu. Si tel n'était pas le cas ou si l'état de propreté de la maison se révélait « indigne », le propriétaire pourra facturer en supplément aux locataires des heures supplémentaires au forfait
- 7.** En cas de constat d'objets manquants ou défectueux ou de problèmes particuliers, veuillez le signaler à notre agence au plus tard 48h après votre arrivée, aucune contestation ne pourra être accueillie passé ce délai.
- 8.** Ni l'agence, ni le propriétaire ne pourront être tenus pour responsable des irrégularités et/ou manque de jouissance pouvant survenir dans les services d'eau, électricité, téléphone, etc... De même les travaux, chantiers, manifestations diverses d'origine privée ou de l'autorité publique ne pourront être opposés à l'agence car incommodes aux riverains qu'ils soient ou non loués par l'intermédiaire de l'agence.
- 9.** Une assurance annulation et responsabilité civile locataire vous sont également conseillé
- 10.** La piscine sera ouvert de mi-mai au mi-septembre et conformes aux lois françaises relatives à la sécurité de la piscine. Veuillez bien noter les instructions simples pour la piscine qui se trouvent dans le dossier de la propriété. La piscine ne peut être vidées sans l'accord du propriétaire ou de son représentant, le locataire ne devant jamais intervenir personnellement dans la machinerie des piscines.
- 11.** Les éventuelles réclamations concernant le bien loué, devront être formulées dans les 48h qui suivent l'entrée dans les lieux, accompagnée de preuves à adresser à l'agence. Un constat sera établi par l'agence. Passé ce délai, les réclamations ne pourront être prises en considération et ne feront l'objet d'aucun remboursement. Pour des détails de moindre importance, nous sommes toujours là pour vous aider et vous servir en permanence d'intermédiaire auprès du propriétaire.
- 12.** Le locataire s'engage à s'assurer que toutes les portes et fenêtres sont correctement fermées lorsque la propriété est inoccupée afin de respecter les conditions d'assurance du propriétaire. En cas de tempête, veuillez débrancher tous appareils électriques, tels que le téléphone, télévision, wifi.
- 13.** Ce contrat est régi par le droit anglais en particulier, y compris la formation et l'interprétation et est réputé avoir été effectué en Angleterre.

3 Sunwell Terrace, Marple, SK6 7JP (GB)

Website: www.countryhousesinfrance.com • Email: countryhousesinfrance@outlook.com • Tel: +44 (0)7876 012315

Company No: 06528175